

Télétravail

Un projet réussi par des élus investis

Chronologie

- ➔ La CFTC, seul syndicat à demander l'ouverture des négociations le 24 octobre 2017
- ➔ Fin Octobre 2017, la CFTC vous informe sur vos droits et vous demande de vous impliquer en nous faisant part de vos expériences et vos besoins
- ➔ Sans réponse de la Direction, la CFTC renouvelle sa demande le 14 novembre 2017
- ➔ Toujours sans réponse, la CFTC renouvelle sa demande le 14 mars 2018
- ➔ Le 04 juin 2018, la CFTC vous informe de la date d'ouverture des négociations et vous demande à nouveau de nous aider en partageant votre expérience
- ➔ 25 juin 2018, ouverture des négociations
- ➔ Suite aux nombreux emails que vous nous avez adressés, La CFTC vous propose une synthèse de vos expériences et de vos besoins en matière de télétravail et la présente en réunion de négociation
- ➔ L'accord télétravail est signé le 08 janvier 2019 par l'ensemble des Organisations Syndicales et prend effet le 01 mars 2019.



La CFTC demandait depuis plusieurs années la mise en place du télétravail chez AKKA.

Nous sommes très satisfaits d'avoir été moteurs sur le projet et d'avoir grandement contribué à sa mise en place.

Nous continuons à être très impliqués et nous restons à votre disposition pour répondre à vos questions ou si vous rencontrez des problèmes.

Nous connaissons le sujet parfaitement donc n'hésitez pas à nous contacter, nous sommes là pour ça !

Quelques chiffres

Suite à la dernière commission de suivi de l'accord télétravail, vous trouverez ci-dessous quelques indicateurs en date du 09 septembre 2019.

- ➔ 916 demandes ont été enregistrées
Soit 13,01% de l'effectif total de l'UES
- ➔ 342 demandes émanant des femmes
Soit 18,7% de l'effectif total des femmes
- ➔ 574 demandes émanant d'hommes
Soit 11,01% de l'effectif total des hommes

Taux d'acceptation

Tous les chiffres s'entendent hors demandes en cours

- ➔ Femmes : 69,62%
- ➔ Hommes : 73,5%
- ➔ Total : 72,04%

Répartition des acceptations par CSP*

*CSP : Catégories sociales-professionnelles

Employé	0,80%
Technicien	4,00%
Agent de maîtrise	13,94%
Cadre	80,88%

Répartition des refus par CSP

Employé	0%
Technicien	20,00%
Agent de maîtrise	14,29%
Cadre	8,37%

% des acceptations par CSP

Employé	50,00%
Technicien	50,00%
Agent de maîtrise	65,71%
Cadre	65,02%

Acceptations par région en nombre

Grand-Est	12
Grand-Ouest	06
IDF	39
Occitanie	161
PACA	26

Notre Organisation Syndicale intervient tous les trimestres à la commission de suivi de l'accord télétravail.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez essuyé un refus ou si vous rencontrez des problèmes dans l'exercice du télétravail.